



Monsieur le Directeur,

Lorsque le gouvernement a annoncé les mesures de confinement liées à la crise sanitaire actuelle, nous vous avons demandé de vous positionner sur la possibilité d'invoquer le droit de retrait à distance.

Le Droit de retrait est individuel et ne peut être refusé au salarié qui estime qu'il existe un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé.

Aucun formalisme n'est précisé, le droit de retrait doit donc pouvoir s'exprimer verbalement ou par écrit, le format est libre et rien n'indique que le salarié doive être présent physiquement sur son lieu de travail pour l'exercer.

A l'heure où nous vous écrivons, l'entreprise impose toujours à ses salariés de venir pointer, puis de se présenter au cadre de permanence afin d'invoquer son droit de retrait.

Si nous pouvons entendre qu'Air France en tant que compagnie aérienne ait un rôle majeur à jouer dans la cadre du rapatriement de nos compatriotes, le transport de personnels de santé ou de toute personne ayant une fonction essentielle dans le dispositif mis en place par le gouvernement, le nécessaire doit être fait pour permettre aux PNC de se conformer aux exigences du dispositif de santé.

Or, comment expliquer alors que pendant que l'ensemble de la population est contraint par les autorités à limiter ses déplacements, vous obliez les PNC à traverser la France entière, en transport en commun, pour venir signifier à l'entreprise l'exercice du droit de retrait.

En agissant ainsi, l'entreprise expose inutilement des salariés qui ne se sentent légitimement pas en mesure d'effectuer leur mission.

Permettre au PNC d'exprimer son droit de retrait depuis son domicile faciliterait la gestion de l'exploitation très impactée par les retraits de mission au dernier moment. Cette décision serait par ailleurs perçue comme un acte responsable par les PNC qui sont très nombreux à nous solliciter à ce sujet.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération.

Copie : Patrice Tizon

Sandrine TECHER  
Secrétaire de Section AF